

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-03-04-01

Date de la séance : 4 mars 2026

Date de la convocation : 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents :

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents :

GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant qu'il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Considérant qu'il simplifie les procédures, car sa production est entièrement dématérialisée,

Sous la présidence de M. CHAUVIN, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats figurant au Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	932 766,57	1 335 080,00	2 267 846,57
	Recettes réalisées (1)	B	653 948,32	1 419 304,26	2 073 252,58
	Restes à réaliser	C	30 533,50	0,00	30 533,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 611 748,61	1 435 080,00	3 046 828,61
	Dépenses réalisées (1)	E	602 582,26	1 161 017,29	1 763 599,55
	Restes à réaliser	F	377 968,34	0,00	377 968,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	51 366,06	258 286,97	309 653,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	678 982,04	100 000,00	778 982,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	730 348,10	358 286,97	1 088 635,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-347 434,84	0,00	-347 434,84
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	382 913,26	358 286,97	741 200,23

Hors de la présence de Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal, le Conseil Municipal,

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance
Michelle LAMOURY

